

**P R O V I N C E D E Q U É B E C**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;  
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

**Résolution 2023-05-111**

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour en apportant la modification suivante :

*Le point 6.1. Propos du maire et rapports des conseillers sera traité juste avant le point 3. Période de question concernant des sujets hors de l'ordre du jour.*

**P R O V I N C E D E Q U É B E C**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion ordinaire**

**1<sup>er</sup> mai 2023**

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux d'avril 2023;
5. Comptes à accepter – Avril 2023;
6. Administration :
  1. Propos du maire et rapports des conseillers;
  2. Dépôt de la correspondance;
  3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
  4. Ressources humaines – Journaliers – Embauches;
  5. Vente pour non-paiement de taxes;
  6. Transfert de fonds;
  7. Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins;
  8. Prix Hommage Aînés 2023;
  9. Excédents de fonctionnement non affectés – Pompe PP5;

10. Fonds de roulement – Financement de la zamboni;
  11. Table de concertation bioalimentaire du Bas-St-Laurent – Renouvellement;
  12. Recyc-Québec – Nomination de la vérification comptable;
7. Invitations et demandes d'appui :
    1. Recommandations du comité des dons;
    2. Fête nationale – Demande;
    3. Comité de vigie du CMEC;
  8. Sécurité publique :
    1. ;
  9. Transport :
    1. Axe à double vocation – Années 2021 et 2022;
    2. Ancienne route 6 – Changement nom de rue; (reporté)
    3. MTQ – Chemin de détour;
    4. Rapiéçage mécanisé – Octroi de contrat; (reporté)
    5. Travaux de lignages – Octroi de contrat;
    6. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
  10. Hygiène du milieu :
    1. Gestion des eaux :
      - a) Avis de non-conformité – Assainissement des eaux usées (dépôt);
      - b) Génératrice – Contrat d'entretien préventif;
      - c) PP5 – Pompe en location;
      - d) Usine d'eau potable – Ordinateur;
    2. Collecte des matières résiduelles – Octroi de contrat;
  11. Aménagement, urbanisme et développement :
    1. Demande de dérogation mineure;
    2. Modification du règlement des usages conditionnels – Offre de service;
    3. Règlement 2023-06 – modifiant le règlement de zonage :
      - a) Assemblée publique de consultation;
      - b) Second projet de règlement;
  12. Loisir et culture :
    1. Centre sportif David-Pelletier – Chauffe-eau; (reporté)
    2. Centre communautaire – Achat de vaisselle;
    3. Centre de conditionnement Serge Santerre – Thermopompe;
  13. Santé et bien-être :
    1. ;
  14. Projets d'investissement :
    1. Biomasse :
      - a) Paiement de factures;
    2. Projet des jeux d'eau :
      - a) ;
    3. Rue du village :
      - a) ;
  15. Affaires nouvelles :
    1. SCFP – Demande de retrait de madame Nathalie Courchesne;
    2. Accueillir en français;
    3. Nouveau tarif à l'aréna;
  16. Période de questions;
  17. Levée de la séance.

---

## **PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :**

### *Propos du maire, séance mensuelle du 1<sup>er</sup> mai 2023*

D'abord, aux familles éprouvées par un décès au cours du mois d'avril, nos sincères condoléances

Cette année, contrairement aux dernières années, nous avons réussi à faire notre audition de l'année 2022 le 17 avril et le maire fera son rapport annuel à la séance du 5 juin 2023.

Concernant la chasse aux cocos de Pâques pour nos enfants, samedi 7 mars, même si l'activité a eu lieu, il semble apparemment que nous ayons eu des ratés causés pour des raisons organisationnelles et un manque de cohésion entre la planification de l'activité et l'exécution de l'activité. Nous sommes désolés du vécu de plusieurs, mais chose certaine, d'autres en ont amplement profité. Nous ferons mieux dans l'avenir.

Problèmes intermittents du tableau Chrono au centre sportif, depuis plusieurs années nous avons autorisé l'achat d'un équipement qui permettrait une meilleure efficacité. Le problème était toujours existentiel et nous apprenons par un bénévole M. Jérôme Dupéré que l'équipement était rangé et n'a jamais été installé, ce qui explique la problématique de fonctionnement de notre chrono. Est-ce normal? Des démarches ont été faites par ce dernier et le tout sera opérationnel à l'ouverture 2023, me confirme ce dernier que je tiens à remercier pour son implication à résoudre la situation.

Concernant la berce spondyle, j'ai été interpellé par des gens du CISSS comme quoi il y avait une problématique non loin du CPE. Il y aura une rencontre le 16 mai entre différentes instances pour évaluer la situation et les actions à entreprendre. Nous savons que sur le plan régional il y a une reconnaissance de la problématique et des efforts contre les plantes envahissantes devraient se déployer incessamment.

Pour le nouveau contrat de matières résiduelles, nous attendons la rencontre de la MRC du 3 mai pour connaître mieux la situation et les mesures que nous devons retenir. Nous avons toutefois reçu la confirmation des nouveaux prix, ce qui donnera un grand coup dans notre budget à partir du 9 juin et dont une telle augmentation de 107% n'était pas prévue.

Nous aurions souhaité lancer officiellement le Fonds Sayabécois d'investissement. Tout est place y compris les formulaires pour l'application, mais nous attendons une vérification réglementaire. Nous comptons en faire l'annonce à la séance du 5 juin prochain.

Dé-colmatage des puits: L'opération est pratiquement terminée et heureusement que nous avons un contracteur consciencieux, nous avons appris que le puits 1 était le 2 et inversement.

GPS intelligent sur certains équipements de la municipalité. Nous sommes dans l'attente des fournisseurs pour l'installation. Quant aux poinçons pour les entrées et sorties de nos employés, ces derniers sont déjà opérationnels.

Concernant les pompes des étangs, nous apprenons que les deux pompes seraient comme mortes en même temps quand nous savons qu'elles doivent fonctionner en alternance. Est-ce normal? Nous avons eu un avis de l'environnement, mais nous n'avons pas répondu dans les délais. Est-ce normal? Pour nous conformer, nous avons dû louer une pompe de remplacement à raison de 1500\$ mensuellement, plus l'installation, sans oublier le coût estimé pour le remplacement des deux pompes est de plus de 20 000\$. Un expert nous a confirmé que c'était du jamais vu et pour finir nous avons une amende à payer de 1000\$. Est-ce normal?

Avec le Ministère du revenu cette fois, le 23 février 2023 la direction a reçu un avis nous informant d'une facture de 2020 impayée de plus de 6 000\$ et avec les intérêts et les amendes se monte autour de 9 600\$. Après vérification, les calculs fournis par la municipalité à l'époque étaient erronés. Les calculs ont été revisités et finalement c'est le ministère qui devrait nous rembourser autour de 700\$. Est-ce normal qu'il y ait erreur et que la direction ne soit avisée que le 23 février 2023 par le Ministère?

Une bonne nouvelle, nous avons reçu notre certification MADA, qui permettra au comité de se déployer pour des activités avec nos aînés.

Le mois de mai est le mois de l'environnement et j'invite tous nos citoyens d'en profiter pour faire une beauté de leurs propriétés et démanteler leur abri d'hiver non conforme depuis le 30 avril. Dans les circonstances, nous accordons un moratoire jusqu'au 15 mai, après quoi les contrevenants seront en infraction. En passant je vous informe que le conseiller Rémi Carrier est mandaté avec l'inspecteur municipal pour faire des tournées d'inspections des propriétés de notre municipalité. Pour les contrevenants, des avis seront

envoyés et si les mesures correctives ne sont pas appliquées, suivra des amendes. J'en profite pour rappeler à nos contribuables qui ont des projets d'avoir le réflexe d'aviser l'inspecteur municipal et de vous y prendre d'avance.

Je vous remercie de votre attention et soyez assuré de mon entier dévouement.

Marcel Belzile, le maire de Sayabec

*Suite propos du maire, deuxième partie, lors de la séance mensuelle du 01/05/2023*

Comme vous le savez maintenant le syndicat à pris l'initiative de se servir des médias pour faire mal paraître l'administration et le conseil municipal par une sortie choc à sens unique dans les médias, qui vient appuyer le braquage systématique dès sa nomination de certains employés contre la direction qui est une femme de race noire. Ça donne le ton du manque de respect et le mépris du syndicat envers les citoyens de Sayabec et leurs élus prétendant que la situation existe depuis quelques mois.

Nous savons très bien que le climat malsain qui est dénoncé n'a pas commencé depuis quelques mois, car ce dit climat est généré de la part de certains employés syndiqués qui alimentent une culture de petits boss, de mépris, de diffamations, de sexiste, de raciste, sans oublier la contamination malsaine et malhonnête pour atteindre leurs objectifs, pour avoir raison et faire ce qu'ils veulent faire en prétendant tout connaître et tout savoir. Nous n'avons qu'à penser aux directeurs qui se sont succédé, qui sont tombés en invalidité et ont quitté la direction depuis plusieurs années. Je crois sincèrement que ce n'est pas à cause des élus, mais plutôt lié à la difficulté de diriger la municipalité dans des conditions normales associées à la direction.

On n'a qu'à penser au rapport le plus récent de 2015 d'une firme spécialisée (Groupe Mallette) qui a scruté et fait enquête auprès de pratiquement tous les employés et de la direction à l'époque. Le rapport était très clair concernant les mesures recommandées à l'époque qui touchaient certains employés et la direction, mais pour des raisons que nous imaginons et ne jugeons pas, le conseil de l'époque n'a pas posé d'actions concrètes. Nous comprenons encore mieux quand un conseiller actuel qui était conseiller à l'époque, affirme que oui il connaissait l'existence du rapport, mais ce n'est que vendredi 28 avril qu'il a pu pour la première fois consulter le rapport de 94 pages.

Depuis que nous sommes en poste comme élus en novembre 2017 pour certains, la situation n'était pas facile, puisque nous sentons une résistance et un manque d'ouverture à la venue d'un tout nouveau conseil, mais nous avons composé et évolué avec les gens en place. Nous avons vécu la démission du DG, la retraite de la greffière adjointe et du directeur des travaux publics, sans oublier d'autres modulations de personnel. Même à cette époque, les tensions étaient palpables entre les directions mêmes et certains employés.

Avec la venue d'un nouveau jeune directeur, nous pensions que les ardeurs se calmeraient. Mais non, pas longtemps après sa nomination, la pression était déjà très forte et certains employés contestent déjà sa direction et ses directives soit-disant qu'il ne connaissait pas ça, particulièrement les travaux publics, puisqu'il assumait la direction des travaux publics également après le départ de ce dernier. Des employés ont même demandé à notre directrice actuelle qui était syndiquée à l'époque, de s'impliquer pour avoir la tête du DG, ce qu'elle a refusée avec rigueur. Pas longtemps après notre DG était en arrêt de travail pour plusieurs mois et c'est la directrice actuelle qui a assumé l'intérim de la DG, des travaux publics, tout en poursuivant ses fonctions comme secrétaire greffière adjointe. Pendant cette période, la DG et le maire, voire même les membres du conseil ont vécu le harcèlement d'un employé des TP qui voulait absolument le poste de DTP, au point que nous avons dû ouvrir le poste, mais ces qualifications ne lui permettaient pas d'aspirer à ces fonctions, la situation s'est atténuée et nous sommes passé à autre chose.

Notre directeur est revenu au cours de l'année 2021, pour finalement démissionner de son poste de directeur au début de l'an 2022. Oui il allait vers un autre poste de directeur adjoint, mais les principales raisons de son départ étaient la pression énorme, le stress, le manque d'intégrité, l'hypocrisie malsaine et la difficulté à faire respecter ses directives etc.

Nous lançons donc un concours au début de l'année 2022 et à compter du début d'avril notre DG actuel assume l'intérim. Un concours qui va durer quelques mois sans résultats probants et finalement notre dg qui a priori ne visait pas le poste, nous informe qu'après réflexion elle envisagerait relever le défi et prendre la relève à la direction générale. Elle entre en fonction officiellement comme DG le 4 juillet 2022 avec la double fonction de DG et DTP et plus.

Dès sa nomination par intérim des employés avaient manifesté leurs désaccords à sa nomination, évoquant qu'elle était une femme et qu'elle ne connaît rien aux travaux publics entre autre.

Après sa nomination officielle le 4 juillet, la situation s'est accentuée avec des commentaires diffamatoires, sexistes et racistes. Certains employés se sont littéralement et systématiquement braqués contre la nouvelle DG. Un employé des travaux publics s'est même présenté à son bureau pour lui dire, tu sais je t'aime bien, laisse-nous faire ce que l'on veut, sinon on va te donner de la marde... À suivi des contestations de directives et des remarques désagréables, un manque de volonté flagrant de collaborer et de communiquer. Quand il y avait des directives, ils les contestaient et quand elle se permettait, pour tester, de ne pas donner de directives, ils ne foutaient rien en disant nous n'avons pas eu de directives et faisaient à leurs têtes. Je pense que toutes les facettes ont été explorées mais sans succès à cause de ce braquage systématique de non-respect des directives et d'insubordination.

La DG avait le téléphone des travaux publics et la responsabilité qui va avec, ils ont poussé l'audace jusqu'à lui faire des téléphones tard dans la nuit pour des rien et des fois personne au bout de la ligne...

L'offensive s'est poursuivie puisqu'il fallait contaminer tous les employés, qu'ils disent tous la même chose contre la directrice, voire même aller jusqu'à faire signer une pétition demandant la démission de la directrice. Nous n'avons jamais vu cette pétition d'ailleurs et elle n'a jamais été déposée et contrairement à la version syndicale qui confirme que tous les employés syndiqués auraient signé, nous avons plusieurs témoignages qui affirment le contraire. Ça pourrait expliquer que nous n'ayons jamais vu la fameuse pétition. Nous savons que les responsables syndicaux ont organisé une rencontre de salissage contre la directrice et il ne fallait pas entendre ce qui à été dit...

Cela ne suffisait pas, des employés ont fait des approches d'influences sexiste et raciste, tenant des propos diffamatoires dans des endroits publics et parmi les citoyens contre la DG dans le but de poursuivre leur but de la licencier.

Par la suite, ils ont impliqué des conseillers et des contracteurs sur des informations hautement confidentielles les concernant, remettant en cause l'intégrité de notre municipalité qui aurait pu nous impliquer des poursuites. J'ai dû intervenir personnellement comme maire auprès de l'entrepreneur et de l'inspecteur municipal qui nous a permis de constater hors de tout doute que la directrice n'avait absolument rien à voir dans les affirmations, mais une fois de plus une tentative pour discréditer leur DG.

Les directives n'étaient pas respectées et il y avait un manque flagrant de volonté à travailler ensemble. Donc la directrice à dû réaliser des rencontres et émettre des avis. Les griefs de harcèlement entraient automatiquement. Dans les deux derniers cas, il n'y a même pas eu d'avis disciplinaires et les griefs sont entrés quand même.

La vérité et le vécu est que si tu émettes des directives, que tu ne donnes pas de suivi, même si les choses n'avancent pas, ça va! Par contre la minute que tu fais un suivi ou un retour sur tes directives, c'est considéré comme du harcèlement et il y a automatiquement un grief.

Par la suite nous avons eu droit à une campagne de déformation et de salissage en règle contre la directrice générale et qui impliquait le maire également et ce même dans des endroits publics.

Dans une demande que j'ai faite comme maire d'intégrer les propos écrits du maire à la directrice générale, cette dernière à essayé plusieurs refus de deux syndiqués d'intégrer mes propos, qui voulaient me rencontrer pour argumenter. J'ai dû valider auprès des affaires municipales et finalement j'ai dû rencontrer les deux employés avec la directrice pour exiger que ce soit fait et j'ai eu droit à des commentaires...

Un bon matin vers 8:00 le délégué syndical se présente à la DG évoquant qu'il n'en pouvait plus de l'attitude de son collègue, qu'il passait son temps à chialer contre la DG et qu'il se traînait les pieds et ne faisait rien. Au même moment, un autre employé qui attendait à l'extérieur signifiait la même chose à la pro maire qui arrivait au bureau. Considérant l'importance de la situation, la directrice à pris l'initiative de convoquer en réunion le délégué et l'employé en cause. La pro maire et moi étions présent et croyez-moi à la question, le sujet c'est tourné directement contre la directrice et les deux ont quitté la rencontre sans avis avec des propos sévères, avant que la rencontre soit terminée. Dans l'espace de peu de temps la version n'était plus la même et c'était devenu la faute de la directrice. Même si nous étions deux élus, ça vous donne l'estime qu'ils ont des élus et je pourrais donner pleins d'autres exemples.

Quelques mois plus tard le syndicat a suspendu pratiquement tous les griefs de harcèlement, qui constituent une faute grave et que nous aurions souhaité aller jusqu'au bout afin de clarifier la situation car ça va dans les deux sens.

Dans la hiérarchie d'une municipalité, il a les conseils municipaux qui constituent l'autorité, qui délègue des pouvoirs de gérance à la direction générale, qui au quotidien dirige et fait appliquer les directives.

Depuis quelques mois nous avons un nouveau DTP qui s'avère très discret, mais dès sa première présentation aux employés des travaux publics un syndiqué s'est permis de lui faire des remarques diffamatoires contre la DG. Ce dernier lui a répondu que ne serait pas lui qui rapporterait ses propos. Ça donne une bonne idée de cette maladie de détruire l'autre pour mieux paraître. La stratégie n'a pas fonctionné, ils sont arrivés avec des demandes de congés sans solde pour une fois de plus déstabiliser la DG et notre municipalité. Un autre fait, le 4 avril la DG a été convoquée par le tribunal dans une cause de harcèlement de quelques employés à l'égard d'un surnuméraire qui avait osé rapporter un incident. Cette rencontre devait être tenue confidentielle, mais est apparue à l'ordre du jour du CRT du 2 mars, à laquelle participait des syndiqués qui ont tous entendu aussi des propos d'une grande sévérité et inacceptables adressés à notre DG de la part de la représentante syndicale et ce devant les syndiqués et dont certains n'avaient pas d'affaire là sinon qu'elle avait été invitée par le délégué syndical, soi-disant qu'elle ne pouvait régler des sujets administratifs avec sa DG, ce qui a été refusé. Finalement, elle est venue nous dire qu'elle vivait des situations anxiogènes aussitôt qu'elle était en contact avec la DG. Pourtant le lendemain matin de la rencontre du comité des relations de travail, cette même personne, s'est présentée au bureau de bonne humeur avec un sourire s'est adressée à la DG tout à fait normalement avec un beau en disant ça va bien... Il y a d'ailleurs des témoins et dites-moi est-ce moi qui ne comprends pas et est-ce normal?

À la suite de cette rencontre, nous avons reçu le compte rendu de la rencontre avec absolument rien sur le mot de bienvenu du maire et encore moins les propos en règle adressés à notre directrice générale. Est-ce normal?

Un autre point est le fait que le syndicat s'est même permis d'utiliser des messages entre DG et un syndiqué, qui par la suite il a dû s'excuser auprès de la directrice et ce sans passer par le syndicat. Est-ce normal?

Usine de traitement de l'eau: Demande et directives répétées sans réponses valables, la récurrence à demander des rapports sur la qualité de l'eau, Le puits 1 qui devient le puits 2. Préalablement à la grosse fuite d'eau sur la 132 est, la DG avait demandé un plan d'intervention avec aucune réponse concluante, sinon situation panique, il faut acheter de l'eau... et finalement la DG a demandé le service du génie de génie de la MRC, notre technicienne s'est déclaré en invalidité. Nous avons engagé la Firme Kordiko qui nous informera que notre usine très moderne devrait fonctionner en mode automatique, mais qu'elle fonctionne en mode manuel. Ils vont donc rétablir le mode automatique et nous fournir des informations et données auxquelles nous n'avions pas accès.

Incidents et bris non rapportés à la direction: Le premier exemple est le bris du revêtement extérieur de l'arrière du centre communautaire, brisé par l'équipement de déneigement. L'événement nous a été rapporté par une photo prise après la fonte des neiges. Le deuxième événement que je cite est le fait qu'au cours de la période de déneigement sur la route Sayabec/Sainte-Paule, un équipement de déneigement s'est enlisé dans le fossé, l'événement n'a pas été rapporté, les employés en place ont fait intervenir un entrepreneur et nous avons reçu une facture, non autorisé que nous avons payés. Cette situation est d'autant plus grave que les employés qui osent rapporter les situations et prendre des photos d'événement non rapportés, se font littéralement harceler par d'autres employés. Nous vivons constamment un manque d'assiduité au travail et cette situation, même si elle signifiée à maintes reprises par la direction, semble comme la normalité et récurrentes pour certains employés.

Nous vivons le phénomène de factures fournisseurs payées en trop et se sont ces derniers qui nous avisent heureusement afin de corriger la situation... Nous avons vécu le fait que les paies des élus étaient oubliées et qu'il a fallu faire des rappels...

À cause du manque de détails sur certaines factures et d'erreurs, la directrice a demandé à l'employé de vérifier les factures et de mettre des détails permettant de répondre aux questions des membres du conseil particulièrement. La réponse a été: Ça ne fait pas partie de mes tâches, c'est à toi la DG de faire ça. Refusant de faire le nécessaire, la directrice a demandé une rencontre avec l'employé concerné, le délégué syndical, la pro maire et le maire pour lui rappeler ses responsabilités. Mais nous n'avions pas raison et sans que la DG ne donne un avis disciplinaire, quelques jours plus tard, cette dernière reçoit un grief de harcèlement. La directrice et moi, chacun notre côté avons fait les validations pour se

faire confirmer par d'autres municipalités et comptables qu'effectivement c'était la responsabilité de la technicienne comptable. Assez particulier n'est-ce pas?

Je crois que c'est suffisant pour faire le point et je vous remercie pour votre écoute et votre compréhension. J'espère ne plus avoir à faire ce genre d'intervention, que la situation va s'améliorer et que nous allons poursuivre de travailler ensemble dans l'intérêt et l'avancement de notre municipalité.

Maire de Sayabec, Marcel Belzile

Il n'y a pas de rapport écrit des conseillers à déposer pour cette rencontre.

---

### **Résolution 2023-05-112**

### **Motion de remerciements – Celsius Climatisation- Chauffage**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à Celsius Climatisation-Chauffage pour la commandite de 1 000 \$ offerte par l'entreprise pour l'installation d'une thermopompe au centre de conditionnement physique Serge Santerre. La municipalité s'engage à offrir à l'entreprise une belle visibilité au centre de conditionnement physique en échange de leur participation financière.

---

### **Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

---

### **Résolution 2023-05-113**

### **Procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 ainsi que de la séance extraordinaire du 17 avril 2023 tels que rédigés.

### **Résolution 2023-05-114**

### **Comptes à accepter**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses d'avril 2023 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 157 730.16 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 96 840.69 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 60 889.47 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

**CORRESPONDANCE :**

- 6.2a. Dépôt du communiqué du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant les nouvelles exigences réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits.
  - 6.2b. Dépôt du communiqué du Centre de Services scolaires des Monts et Marées - Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école.
  - 6.2c. Dépôt de la correspondance de l'assureur dans le dossier de réclamation 40657252-22 concernant des dommages par l'eau survenu chez un contribuable le 25 février dernier.
  - 6.2d. Dépôt du communiqué du CN concernant la gestion de la végétation sur l'emprise de la voie ferrée.
  - 6.2e. Dépôt du communiqué du ministère de la Sécurité civile concernant la Semaine de la sécurité civile qui se tiendra du 7 au 13 mai 2023.
- 

**Résolution 2023-05-115**

**Compte courant –  
Paiement de factures  
excédant 5 000 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 32 456.11 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

<b>Factures excédents 5 000 \$</b>			
<b>Fournisseurs</b>	<b>Numéro de facture</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Fusion Environnement Inc.	5729	Cueillette et transport - Avril 2023	9 736.59 \$
Hydro-Québec	676 602 556 262	Centre sportif - Du 1 <sup>er</sup> mars au 28 mars 2023	6 588.53 \$
RPF Ltée.	87360	Projet d'éclairage au garage municipal	16 130.99 \$
<b>TOTAL:</b>			<b>32 456.11 \$</b>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2023-05-116**

**Ressources humaines –  
Journaliers - Embauches**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer le début d'emploi de monsieur Bruno Lefrançois, journalier, à



partir de la semaine du 14 mai 2023 pour une période de 22 semaines. La date de fin d'emploi sera le 15 octobre 2023.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal de Sayabec confirment le début d'emploi de monsieur Richard Charest au poste de journalier à partir de la semaine du 14 mai 2023.

**Résolution 2023-05-117**

**Administration – Vente pour non-paiement de taxes**

**ATTENDU** que le jeudi 8 juin 2023 à 10 h aura lieu la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

**ATTENDU** que sept (7) propriétés sont susceptibles d'être mises en vente pour notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à assister à ladite vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier et mandat lui est donné d'acquiescer pour et au nom de la municipalité, le cas échéant, pour le solde de taxes et frais encourus, les propriétés situées dans la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2023-05-118**

**Administration – Transfert de fonds**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le transfert d'une somme de 29 179.52 \$ présentement affectée aux activités d'investissement (compte grand livre 03 11000 108). De ce montant, une somme de 24 218.22 \$ sera déplacée au compte grand livre 02 70220 670, soit au Centre communautaire – Fournitures, pour l'achat de la vaisselle et une somme de 4 960.30 \$ sera déplacée au compte grand livre 02 41220 670, soit à l'Usine de filtration – Fournitures, pour l'achat d'un nouvel ordinateur.

**Résolution 2023-05-119**

**Administration – Demande et gestion du compte et de la carte de crédit Desjardins**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées

selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant :
  - Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière.
6. que monsieur Joël Charest soit retiré comme signataire sur tous les comptes, toutes les cartes et tous les dossiers de la municipalité de Sayabec auprès de Desjardins;
7. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**Résolution 2023-05-120**

**Prix Hommage bénévolat-Québec**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de soumettre la candidature de monsieur Roland St-Pierre au prix Hommage bénévolat-Québec 2023. Cette distinction vise à rendre hommage à des personnes qui se montrent très actives bénévolement au sein de leur collectivité.

**Résolution 2023-05-121**

**Administration –  
Excédents de  
fonctionnement non  
affectés**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'utiliser les excédents non affectés de l'eau potable pour le paiement des deux pompes de PP5 pour un montant de 20 653.96 \$.

**Résolution 2023-05-122**

**Fonds de roulement –  
Financement de la  
Zamboni**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'emprunt d'un montant de 54 679 \$ au fonds de roulement de la Municipalité de Sayabec pour compléter l'acquisition de la zamboni au Centre sportif David-Pelletier. L'emprunt, d'une durée de dix ans, sera remboursé au cours des exercices financiers 2024 à 2034 inclusivement d'une somme de 5 467 \$ la première année et de 5 468 \$ les années suivantes.



**Résolution 2022-05-123****Table de concertation  
bioalimentaire du Bas-St-  
Laurent – Adhésion**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Marcel Belzile, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire d'adhésion annuelle à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL).

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le paiement de 100 \$ en cotisation annuelle exigée par la TCBBSL.

**Résolution 2023-05-124****Administration – Recyc-  
Québec – Nomination du  
vérificateur comptable**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder le mandat d'audit de la reddition annuel au programme de compensation relatif à la collecte des matières recyclables de Recyc-Québec à la firme Mallette – Bureau de Mont-Joli.

**Résolution 2023-05-125****Liste des appuis et des  
dons – Approbation**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<b><u>Demandeur</u></b>	<b><u>Projet/événement</u></b>	<b><u>Don/commandite</u></b>
Comité organisateur de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste	Fête de la St-Jean-Baptiste 2023	500 \$
École polyvalente de Sayabec	Gratificat 2022-2023	100 \$
Les Voix de la Vallée	Spectacle	Achat de 5 billets à 20 \$/billet
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>700 \$</u></b>

**Résolution 2023-05-126****Fête nationale du Québec  
– Demande d'accès au  
Centre sportif David-  
Pelletier**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le comité organisateur de la fête nationale du Québec à utiliser les locaux et frigidaires du Centre sportif David-Pelletier lors de l'événement organisé le 24 juin prochain. Toutefois, les appareils ne peuvent pas être sortis à l'extérieur.

Par ailleurs, en cas de mauvaise température, l'activité pourra être tenue à l'intérieur du Centre sportif David-Pelletier.

**Résolution 2023-05-127**

**Comité de vigie du CMEC -  
Appui**

- CONSIDÉRANT** que le Centre matapédien d'études collégiales joue un rôle de premier plan dans la rétention des jeunes dans la MRC de La Matapédia, leur retour éventuel ainsi que dans le développement socioéconomique de La Matapédia;
- CONSIDÉRANT** que le CMÉC connaît, entre autres, un contexte de diminution de clientèle qui fragilise sa pérennité
- CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC s'est prononcé favorablement en appui à la mission du Comité vigie du CMÉC d'assurer la pérennité de l'établissement lors de sa rencontre de travail du 1 février 2023 et de mener à bien un plan d'action en conséquence;
- CONSIDÉRANT** que le Comité vigie du CMÉC souhaite la participation d'un représentant de la MRC dans le cadre de ses mandats.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le Comité vigie du CMÉC dans son mandat visant à assurer la pérennité du CMÉC.

**Résolution 2023-05-128**

**Programme d'aide à la  
voirie locale – Volet double  
vocation**

- ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;
- ATTENDU QUE** les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;
- ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sayabec, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;
- ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;
- ATTENDU QUE** L'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2021, 2022 et 2023 en cours.

**Année 2021-2022**

<b>Nom des chemins sollicités</b>	<b>Volume (m<sup>3</sup>)</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nombre de camions chargés /année</b>
Route Pouliot	142 366	Feuillus durs	4 068
Route Pouliot		Fibres de bois (Uniboard)	37 743

**Année 2022-2023**

<b>Nom des chemins sollicités</b>	<b>Volume (m<sup>3</sup>)</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nombre de camions chargés /année</b>
Route Pouliot	97 378	Feuillus durs	2 782
Route Pouliot		Fibres de bois (Uniboard)	36 432

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s), et ce, sur une longueur totale de 1,49 km.

---

9.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2023-05-129**

**Transport – MTQ – Chemin de détour**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le ministère des Transports à détourner le transport lourd sur la route du Lac-Malcolm lors des travaux de reconstruction du pont P-04558 qui enjambe la rivière Tartigou sur la route 297 à St-Noël.

La municipalité demande à ce qu'un relevé de la route soit effectué avant le début des travaux et à la fin de ceux-ci afin d'assurer que la route soit remise dans l'état qu'elle a été prise une fois les travaux terminés.

---

9.4. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2023-05-130**

**Concernant l'adjudication d'un contrat pour les travaux de lignages**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de lignages pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme ;

- 9316-4549 Québec inc. / Multi-Lignes de l'Est 33 408.94 \$
- 9222-5093 Québec inc. / Permaligne 38 734.53 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, à la suite de l'analyse des soumissions par le service de génie de la MRC de La Matapédia, d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de lignages à l'entreprise Multi-Lignes de l'Est d'une somme de 33 408.94 \$, taxes incluses.

**Résolution 2023-05-131**

**Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que monsieur Jean Orsini, directeur des travaux publics, à préparer pour et au nom de la municipalité de Sayabec les documents nécessaires pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

---

10.1a. Dépôt de l'avis de non-conformité du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant le non-respect du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

---

**Résolution 2023-05-132**

**Génératrice Drummond – Contrat d'entretien**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, le contrat de service avec Génératrice Drummond pour l'entretien préventif de la génératrice se trouvant à l'usine d'eau potable. Le contrat, couvrant la période jusqu'au 31 décembre 2025, comprend deux visites annuelles et se détaille à 2 118.50 \$, plus les taxes applicables, par année de service tel que décrit dans l'offre de service jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Résolution 2023-05-133**

**Poste de pompage 5 – Pompe en location**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à la location d'une pompe auprès de Groupe Voyer au cout de 1 500 \$ par mois afin de remettre en fonction le poste de PP5 en attente de la réparation de la pompe existante.

**Résolution 2023-05-134**

**Usine d'eau potable –  
Achat d'un ordinateur**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur pour l'usine d'eau potable au cout de 4 960.30 \$, taxes incluses, tel que détaillé dans la soumission présenter par Steeve Dufour, technicien informatique à la MRC de La Matapédia.

**Résolution 2023-05-135**

**Adjudication du contrat de  
collecte des matières  
résiduelles dans la  
municipalité de Sayabec**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sayabec est le donneur d'ouvrage du projet de collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de collecte des matières résiduelles vient à échéance le 10 juin 2023 et qu'il est requis de procéder à l'appel d'offres de service pour ce projet ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sayabec a procédé à un appel d'offres public regroupé pour la collecte des matières résiduelles dans le secteur Ouest ;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :  
- 9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc ;

**CONSIDÉRANT** que l'adjudication du contrat est faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur ;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de beaucoup le pourcentage d'indexation prévu pour ces services ;

**CONSIDÉRANT** qu'en présence d'un seul soumissionnaire conforme, la municipalité peut négocier à la baisse le prix soumis par ce soumissionnaire ;

**CONSIDÉRANT** que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. D'octroyer le contrat de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de Sayabec à 9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc au montant de 248 820.85 \$ par an (incluant les taxes et tous frais applicables) pour une durée de 18 mois incluant une année d'option;
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres [SE@O](mailto:SE@O) ;



3. D'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

---

11.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL220226 présentée pour la propriété au 5, rue Beaulieu :

La demande est la suivante :

- Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage privé accessoire à un usage résidentiel dont la superficie au sol serait fixée à 57.97 mètres carrés alors que selon les dispositions de l'article 7.4.3 du règlement de zonage 2005-04, la superficie maximum de ce bâtiment ne devrait pas excéder 45.33 mètres carrés.

Suite à l'avis publié le 20 mars dernier, l'assemblée publique de consultation est ouverte. Aucun commentaire n'est émis.

---

**Résolution 2023-05-136**

**Urbanisme – Dérogation mineure – 5 rue Beaulieu**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis sa recommandation sur le dossier;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié 20 mars dernier invitant tout intéressé à se faire entendre lors de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de prendre la décision suivante concernant la demande de dérogation mineure DPDRL220226 présentée par le propriétaire du 5, rue Beaulieu :

1. Accepter de fixer à 57.97 mètres carrés la superficie au sol maximum du bâtiment secondaire pouvant être érigé sur le lot 4 348 615 cadastre du Québec;
2. Refuser la partie de la demande de dérogation visant à réduire pour ce lot les marges de recul latérales et arrière exigées pour la construction d'un bâtiment secondaire.

**Résolution 2023-05-137**

**Urbanisme – Modification du règlement des usages conditionnels – Offre de service**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de service 2023-07 du service d'urbanisme de la MRC de la Matapédia pour la modification du règlement des usages conditionnels. Le montant pour cette modification à notre réglementation s'élève à 1 819.02 \$.

---

11.3a. Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), monsieur Marcel Belzile, maire, procède à l'ouverture de l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de règlement numéro 2023-06 tel que présenté dans l'avis public du 20 avril dernier.

---

**Résolution 2023-05-138**

**Règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04 – Second projet**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le conseil désire autoriser l'usage *5020 – Entreposage de tout genre* dans la zone 35 Rd;

**ATTENDU** que le conseil municipal a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que le conseil doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

1° d'adopter le second projet de règlement numéro 2023-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de soumettre le second projet de règlement numéro 2023-06 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04**

**ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Le tableau 5.1 du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifié par :

- 1° l'insertion, dans la dernière ligne du tableau du deuxième feuillet et après la note 28, de : « **Note 31** : Usage 5020 – Entreposage de tout genre. »;
- 2° l'insertion, après « 28 » dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 35 et de la ligne *USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS*, de « -31 ».

## **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 1<sup>ER</sup> MAI 2023

Marcel Belzile  
Maire

Chimène Ngomanda  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

12.1 Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

### **Résolution 2023-05-139**

### **Centre communautaire – Achat de vaisselle**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à l'achat de vaisselles diverses afin d'équiper la cuisine du centre communautaire auprès de l'entreprise Doyon Després cuisine inc. de Matane. Le cout pour cet achat est de 24 218.22 \$, taxes incluses, conformément à la soumission 306435 transmise par l'entreprise le 27 avril dernier.

### **Résolution 2023-05-140**

### **Centre de conditionnement Serge Santerre – Thermopompe**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'installation d'une thermopompe GREE Lemo 17 de 24 000 BTU au centre de conditionnement physique Serge Santerre. La soumission 1978 soumise par l'entreprise Celsius Climatisation-Chauffage pour la thermopompe et les travaux d'installation (excluant la plomberie et l'électricité) s'élève à 4 500 \$, plus les taxes applicables. À ce montant, l'entreprise s'engage à soustraire un montant de 1 000 \$ de commandite en échange de visibilité (banderole au centre de conditionnement).

### **Résolution 2023-05-141**

### **Projet agrandissement du réseau chaleur biomasse – Paiement de factures**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 86 189.34 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet d'agrandissement du réseau chaleur à la biomasse.

<b>Règlement 2022-06 - Agrandissement de la chaufferie à la biomasse</b>							
<b>Fournisseur</b>	<b>N° de facture</b>	<b>Montant</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>50 % de TVQ</b>	<b>Montant + 50% de TVQ</b>	<b>Grand total</b>
<b>J.T. Construction Inc.</b>	489	40 000.00 \$	2 000.00 \$	3 990.00 \$	1 995.00 \$	41 995.00 \$	45 990.00 \$
<i>Avancement des travaux selon la soumission</i>							
<b>Gestion conseils PMI</b>	881	3 500.00 \$	175.00 \$	349.13 \$	174.57 \$	3 674.57 \$	4 024.13 \$
<i>Honoraires pour gestion de projet</i>							
<b>Automation D'Amours Inc.</b>	32780	1 961.51 \$	98.08 \$	195.66 \$	97.83 \$	2 059.34 \$	2 255.25 \$
<i>Drive 2 HP polur vis d'alimentation, quincaillerie et temps d'installation</i>							
<b>Atelier de soudure M. Poirier Inc.</b>	22306	3 969.83 \$	198.49 \$	395.99 \$	198.00 \$	4 167.83 \$	4 564.31 \$
<i>Fabrication de deux guides de protection transitoire entre les deux réserves</i>							
<b>Altolini métal et verre</b>	1137	6 012.44 \$	300.63 \$	599.74 \$	299.87 \$	6 312.31 \$	6 912.81 \$
<i>Démontage vis de transport des copeaux, ajustement de l'alimentation, réparation de la chaudière à l'huile, nettoyage chambre de combustion</i>							
<b>Plomberie-Gicleurs PSP</b>	8795	1 838.28 \$	91.91 \$	183.37 \$	91.69 \$	1 929.97 \$	2 113.56 \$
<i>Main-d'œuvre et matériaux</i>							
<b>Plomberie-Gicleurs PSP</b>	8754	12 969.56 \$	648.48 \$	1 293.71 \$	646.86 \$	13 616.42 \$	14 911.75 \$
<i>Main-d'œuvre et matériaux</i>							
<b>Plomberie-Gicleurs PSP</b>	8764	1 935.00 \$	96.75 \$	193.02 \$	96.51 \$	2 031.51 \$	2 224.77 \$
<i>Main-d'œuvre et matériaux</i>							
<b>RPF Ltée.</b>	87205	2 286.95 \$	114.35 \$	228.12 \$	114.06 \$	2 401.01 \$	2 629.42 \$
<i>Transformateur 25KVA 600/120-240V</i>							
<b>RPF Ltée.</b>	88336	489.97 \$	24.50 \$	48.87 \$	24.44 \$	514.41 \$	563.34 \$
<i>Ajout bouton porte de garage</i>							
<b>TOTAL</b>		<b>74 963.54 \$</b>	<b>3 748.19 \$</b>	<b>7 477.61 \$</b>	<b>3 738.80 \$</b>	<b>78 702.35 \$</b>	<b>86 189.34 \$</b>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 78 702.35 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2022-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 7 486.99 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2023-05-142**

**SCFP – Demande de retrait de madame Nathalie Courchesne**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au SCFP de retirer madame Nathalie Courchesne, conseillère syndicale, de tous les dossiers de la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2023-05-143**

**Programme Accueillir en français**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le dépôt du projet Grande tablee interculturelle au programme Accueillir en français dans le cadre du nouvel appel de projets édition spéciale « Fête nationale ». Ce projet a pour but d'accueillir en français les immigrants de Sayabec et des environs. La municipalité veut informer les immigrants sur la vie municipale et veut valoriser notre langue à l'occasion de la Fête nationale du Québec à Sayabec.

---

**Affaires nouvelles :**

15.3. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, apporte quelques précisions concernant la nouvelle tarification au centre de conditionnement Serge Santerre.

---

---

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

---

**Résolution 2023-05-144****Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22h30.

Marcel Belzile  
Maire

Chimène Ngomanda  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib